Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260305-D2026017B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 05 MARS 2026

Date de Convocation : 20/02/2026

Mise en ligne le 10/03/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 24
Présents : 22
Votants : 22
Quorum : 13

L'an deux mille vingt six
Le jeudi 05 mars à 20 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, Mme THÉBAULT, M. LE VERGER, M. AUBIN, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL, M. CARRÉ, M. DESMOTS, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, M. LECELLIER, Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL, Mme PEZON, Mme PORAS

EXCUSÉS : Mme DELONGLÉE, M. DOUARD

POUVOIR :

SECRÉTAIRE : Mme THEBAULT est nommée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-17 – Finances locales - Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement 2025 sur le budget 2026

Madame PERON, adjointe au Maire en charge des finances, présente le rapport suivant :

Rapport :

Comme le dispose l'article L 2311-5 du CGCT, « sans préjudice des cas mentionnés à l'article L. 1612-32, lorsque le compte financier unique ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte financier unique est repris à cette section sauf si le conseil municipal en décide autrement ».

Le compte financier unique de l'exercice 2025 présente un excédent de fonctionnement de clôture de **672 030,51 €.**

Pour mémoire (2024)	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	0 €
Déficit d'investissement reporté	- 814 652,86 €
Résultat de l'exercice au 31/12/2025	
Excédent de fonctionnement	+ 672 030,51 €
Excédent d'investissement	+ 461 036,63 €
Résultat de clôture au 31/12/2025	
Excédent de fonctionnement de clôture	+ 672 030,51 €
Déficit d'investissement de clôture	- 353 616,23 €

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260305-D2026017B-DE

Restes à réaliser au 31/12/2025	
RAR 2025 Dépenses	263 012,80 €
RAR 2025 Recettes	144 036,00 €
Solde des RAR positif	- 118 976,80 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (recette d'investissement)	+ 672 030,51 €
Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté	€
TOTAL	**+ 672 030,51 €**

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 au compte R1068 de la section d'investissement.

Ceci exposé,
Vu la proposition de la commission Finances en date du 16 février 2026

Le conseil municipal, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement capitalisé 2025 au compte R1068 de la section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
Ille-et-Vilaine

La secrétaire de séance

Mathilde THÉBAULT